



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Actions d'agglomération relatives aux dispositifs de Réussite Educative - Projet de convention entre la Communauté d'agglomération et les communes du CUCS

- La loi n° 2005.32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programme 15 et 16) ont défini les dispositifs de réussite éducative.

- Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant en collaboration avec le Grand Dijon et le Conseil Général ont élaboré et mis en place en septembre 2006 pour leurs territoires prioritaires, des Projets de Réussite Educative, pour lequel 595 jeunes et leur famille susceptibles d'en bénéficier ont été identifiés.

- Les projets de réussite éducative présentés par les cinq communes, examinés conjointement par la délégation interministérielle à la ville (DIV) et par la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) ont été validés dès le 21 juillet 2006.

Les Projets de Réussite Educative visent à :

1/donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux,

2/accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement,

3/mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs concernent prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise intervient, dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 en matière de politique de la ville et dispose donc ainsi des engagements conclus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale délibéré en mars 2007. A la fois porteuse des projets de rénovation urbaine, la Communauté d'agglomération dijonnaise a souhaité, dans un souci de cohérence, soutenir la démarche concertée du Projet de réussite éducative.

L'ambition de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 est de réduire les écarts de développement et combattre les inégalités sociales en articulant les interventions des communes et du Grand Dijon selon les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Les communes conservent donc l'essentiel de la conduite des opérations.

Le Grand Dijon dédie un poste de chargé de mission qui aura pour tâches de :

- mener à bien les actions de coordination et de mutualisation des moyens
- suivre les actions d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative

A ce titre, en application de l'article L 5111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Grand Dijon peut intervenir en soutien des communes dans leurs actions moyennant le versement d'un prix correspondant aux prestations qui lui seront confiées.

La présente convention prévoit donc :

- le cadre et les modalités de mise en oeuvre des actions de coordination, d'évaluation et de formation des projets de réussite éducative des CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des écoles de DIJON et de formation de ses acteurs par le Grand Dijon,

- les modalités de co-financement pour 2007 des actions de coordination, d'évaluation et de formation des projets de Réussite éducative entre les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des écoles de DIJON et le Grand Dijon, comme suit dans le tableau ci-dessous :

TERRITOIRES	Budget prévisionnel 2007	Part du budget prévisionnel de chaque territoire par rapport aux 42500€	Coordination Grand Dijon	Formation	Evaluation	Proposition de répartition des 42500€ (arrondie)
	Co-financement demandé					
CHENOVE	42 597 33 897	4,30%	535	432	864	1850
DIJON-Grésilles	486090					
DIJON Fontaine d'ouche	492 854	70,10%	8765	7012	14024	29700
LONGVIC	45294 34490	3,70%	465	372	744	1600
QUETIGNY	126 110 100 760	12,60%	1580	1262	2524	5400
TALANT	92 137 73 000	9,20%	1155	922	1844	3950
TOTAL co-financements		0	12500	10000	20000	Total = 42500
GRAND DIJON	44500		14500	10000	20000	44500
TOTAL Budget		1	27000	20000	40000	Total =87000

Les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisses des écoles de DIJON verseront chacun leur part de co-financement en cohérence avec les dotations de l'Etat, afin d'assurer les missions confiées au Grand Dijon.

Ces versements se feront en deux temps : au maximum 21 250 € décomposés comme suit, à la date de la signature de la convention puis de chacun de ses avenants :

Chenôve: 925 €

Dijon : 14 850 €

Longvic : 800 €

Quetigny : 2 700 €

Talant : 1 975 €

Puis le reliquat soit au plus tard au 31 décembre de l'année en cours soit à la remise de l'ensemble des éléments demandés.

Cette convention prendra effet à la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2009.

Vu l'avis favorable de la commission,

**LE CONSEIL,
après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** la convention à intervenir entre les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des écoles de DIJON et la communauté d'agglomération dijonnaise,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle confiant à la communauté d'agglomération dijonnaise la responsabilité des actions de coordination et de mutualisation des moyens ainsi que la mise en oeuvre du suivi de l'évaluation et des actions de formation des projets de réussite éducative d'agglomération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les appels de fonds en fonction des dispositions de la convention ci-annexée,
- **d'affecter** 44 500 € pour le co-financement des actions de coordination, d'évaluation et de formation des projets de réussite éducative d'agglomération,
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2007 et les budgets 2008 et 2009 de la communauté d'agglomération dijonnaise,

Pour extrait conforme,
Le Président

M. Jean-Luc L...



A blue circular stamp with the text "AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" around the perimeter and "L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" in the center. Below the center, the numbers "E.R. 17510-21070" are visible.

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007





VU pour être annexé à délibération
 du Conseil du : 28 JUIN 2007
 DIJON, le : 29 JUIN 2007
LE PRÉSIDENT,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :
 - 3 JUL. 2007



PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE

CONVENTION PLURIANNUELLE

relative aux financements des actions de coordination, d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative par la Communauté d'agglomération dijonnaise sur les quartiers en zone urbaine sensible (ZUS), en zone de re-dynamisation urbaine (ZRU) et en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et quartiers relevant de l'article 6 de la Loi de Cohésion Sociale des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant

Entre

- **LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**, 40 avenue du drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président,

en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

Et

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHENOVE**, Hôtel de ville, 21000 CHENOVE, représenté par Monsieur Jean ESMONIN, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du

- **LA CAISSE DES ECOLES de la Ville de DIJON**, Hôtel de ville, 21000 DIJON, représentée par Monsieur Georges MAGLICA, Président délégué,

en vertu d'une délibération du Comité de la caisse des écoles du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LONGVIC**, Hôtel de ville, 21600 LONGVIC, représenté par Madame Claude DARCIAUX, Présidente,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d 'Action Sociale du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de QUETIGNY**, Hôtel de ville, 21800 QUETIGNY, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d 'Action Sociale du

- **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de TALANT**, Hôtel de ville 21240 TALANT, représenté par Monsieur Gilbert MENUT, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d 'Action Sociale du

PREAMBULE

- La loi n° 2005.32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programme 15 et 16) ont défini les dispositifs de Réussite Educative.
- Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant en collaboration avec le Grand Dijon et le Conseil Général ont élaboré et mis en place en septembre 2006 pour leurs territoires prioritaires, des Projets de Réussite Educative, pour lequel 595 jeunes et leur famille susceptibles d'en bénéficier ont été identifiés.
- Les projets de Réussite Educative présentés par les cinq communes, examinés conjointement par la délégation interministérielle à la ville (DIV) et par la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), ont été validés dès le 21 juillet 2006.

L'objet des Projets de Réussite Educative vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs concernent prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise intervient dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 en matière de Politique de la ville et dispose donc ainsi des engagements conclus dans le cadre du précédent Contrat de Ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale délibéré en mars 2007. A la fois porteuse des projets de rénovation urbaine, la Communauté d'agglomération dijonnaise a souhaité, dans un souci de cohérence, soutenir la démarche concertée du Projet de Réussite Educative.

L'ambition de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 est de réduire les écarts de développement et combattre les inégalités sociales en articulant les interventions des communes et du Grand Dijon selon les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Les communes conservent donc l'essentiel de la conduite des opérations. Le Grand Dijon dédie un poste de chargé de mission afin de mener les actions de coordination, d'évaluation, de formation des Projets de Réussite Educative ainsi que de mutualisation des moyens en matière d'ingénierie et d'outils financiers en matière de formation et de culture.

A ce titre, en application de l'article L 5111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Grand Dijon peut intervenir en soutien des communes dans leurs actions moyennant le versement d'un prix correspondant aux prestations qui lui seront confiées.
La présente convention fixe donc :

- le cadre et les modalités de mise en oeuvre des actions de coordination, d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative des CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des Ecoles de DIJON et de formation de ses acteurs par le Grand Dijon,
- les modalités de co-financement des actions de coordination, d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative entre les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des Ecoles de DIJON et le Grand Dijon.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention pluriannuelle

Par la présente convention, les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des Ecoles de DIJON confient au Grand Dijon la coordination, la mise en oeuvre du suivi de l'évaluation et la mise en oeuvre d'actions de formation nécessaires aux différents acteurs et équipes relevant de chacun des territoires.

Article 2 : Les territoires concernés

Les quartiers concernés par les Projets de Réussite Educative sont : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

Article 3 : Les publics identifiés

En 2006, 595 jeunes relevant d'une prise en charge dans le cadre d'un Projet de Réussite Educative ont été identifiés.

Communes	Nombre d'enfants et d'adolescents identifiés
Dijon : ...Fontaine d'Ouche	150
Dijon :Grésilles	200
Chenôve :Le Mail	55
Longvic :Bief du Moulin	35
Quetigny :Centre Ville	95
Talant :Belvédère	60
TOTAUX	595

Article 4 : Evaluation des Projets de Réussite Educative

Les projets de Réussite Educative feront l'objet d'une évaluation annuelle comme indiqué dans la fiche-action 1.

Le Grand Dijon, en accord avec les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT et la Caisse des Ecoles de DIJON, déterminera les modalités d'évaluation et les points précis, soit annuellement, soit en continu.

Le Grand Dijon mettra en oeuvre tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'évaluation et fournira chaque année aux communes un bilan des Projets de Réussite Educative.

L'évaluation se fera sur la base des indicateurs nationaux issus de la circulaire du 14 février 2006 relative à la mise en oeuvre du programme "Réussite Educative".

Des indicateurs locaux plus efficaces et plus pertinents seront également renseignés parmi lesquels :

- évaluation nationale à tous les niveaux de la scolarité ;
- taux de réussite au Brevet des collèges ;
- taux de fréquentation des structures par les enfants et les familles ;
- évolution personnelle des enfants et des familles (éveil, épanouissement,...).

Des indicateurs plus qualitatifs pourront être recherchés permettant ainsi une analyse des effets de la démarche de Réussite Educative (Mobilisation de l'élève dans le travail, qualité des échanges Ecole/Famille, efficacité de la démarche ...).

Article 5 : Formation des acteurs des projets de Réussite Educative

Les communes et la Communauté d'agglomération dijonnaise s'engagent à mettre en oeuvre les formations nécessaires pour les différents acteurs (coordonnateurs, intervenants,...) des Projets de Réussite Educative.

Les thèmes de formation retenus seront issus des résultats croisés de l'évaluation des Projets de Réussite Educative des différents territoires et synthétiseront les difficultés repérées par les professionnels.

Les fiches-actions 2-1 à 2-3 figurant en annexe constitueront une base de travail et pourront être amenées à être enrichies et/ou modifiées suivant les demandes et constats repérés par les professionnels.

Article 6 : Coordination d'agglomération

Suivant la fiche-action 3 annexée, un chargé de mission Education dédié au Grand Dijon mettra en oeuvre :

- l'échange d'expériences des coordonnateurs, la mutualisation, l'échange et les réflexions sur les différentes problématiques rencontrées ;
- le travail sur l'évaluation et aidera à la décision et la capitalisation des informations sous forme de document synthétique, élaborera des outils communs d'analyse et d'évaluation, contactera les prestataires ;
- l'organisation de formation : à partir des demandes de formation, mettra en relation les intervenants autour d'un thème retenu ;
- assurera l'interface avec les élus et les acteurs du PRE.

Article 7 : Les financements des actions

Le plan de financement définitif pour chacune des années sera précisé par un avenant financier en cohérence avec les dotations de l'Etat.

Le coût prévisionnel des actions d'évaluation et de formation des Projets de Réussite Educative pour l'année 2007 est de 87 000 € comme suit :

FICHE ACTION	Budget global 2007 Prévisionnel	Co-financement CCAS et Caisse des Ecoles	Co-financement Grand Dijon
FICHE ACTION FORMATION	20 000 €	10 000 €	10 000 €
FICHE ACTION EVALUATION	40 000 €	20 000 €	20 000 €
FICHE ACTION COORDINATION	27 000 €	12 500 €	14 500 €
TOTAL	87 000 €	42 500 €	44 500 €

Pour l'année 2007, le coût prévisionnel des actions de coordination, d'évaluation et de formation des dispositifs de Réussite Educative sera pris en charge par le co-financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

TERRITOIRES	Budget prévisionnel 2007	Part du budget prévisionnel de chaque territoire par rapport aux 42500€	Coordination Grand Dijon	Formation	Evaluation	Proposition de répartition des 42500€ (arrondie)
	Co-financement demandé					
CHENOVE	42 597	4,30%	535	432	864	1850
	33 897					
DIJON-Grésilles	486090	70,10%	8765	7012	14024	29700
DIJON Fontaine d'ouche	492 854					
LONGVIC	45294	3,70%	465	372	744	1600
	34490					
QUETIGNY	126 110	12,60%	1580	1262	2524	5400
	100 760					
TALANT	92 137	9,20%	1155	922	1844	3950
	73 000					
TOTAL co-financements		0	12500	10000	20000	Total = 42500
GRAND DIJON	44500		14500	10000	20000	44500
TOTAL Budget		1	27000	20000	40000	Total =87000

Les CCAS de CHENOVE, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT, la Caisse des Ecoles de DIJON verseront chacun leur part de co-financement indiquée dans le tableau ci-dessus, dans la limite des dotations qui leur seront versées par l'Etat, afin d'assurer les missions confiées au Grand Dijon.

Ces versements se feront en deux temps : au maximum 21 250 € décomposés comme suit, à la date de la signature de la convention puis de chacun de ses avenants :

- Chenôve : 925 €,
- Dijon : 14 850 €,
- Longvic : 800 €,
- Quetigny : 2 700 €,
- Talant : 1 975 €,

puis le reliquat, soit au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, soit à la remise de l'ensemble des éléments demandés.

Le versement interviendra sur un appel de fonds du Grand Dijon pour le premier versement. Le second versement interviendra à la suite de la réalisation des actions par le Grand Dijon.

Les fiches-actions figurant en annexe ont une valeur contractuelle et seront revues annuellement, tant dans leur montant financier que dans leur organisation, afin de tenir compte de l'évolution des projets et des besoins constatés.

Article 8 : la durée de la convention

La présente convention est applicable à compter de sa date de signature et se déroulera sur la même durée que les conventions signées par chaque site, à savoir jusqu'au **31 décembre 2009**.

Si les conventions signées entre l'Etat et les CCAS ou Caisse des Ecoles des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant relatives à la mise en oeuvre des dispositifs de Réussite Educative sur les quartiers en zone urbaine sensible (ZUS), en zone de redynamisation urbaine (ZRU) et en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et quartier relevant de l'article 6 de la Loi de Cohésion Sociale, venaient à être résiliées ou suspendues, la présente convention se verrait appliquer le même régime.

Fait en 6 exemplaires originaux,

A, le.....

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

François REBSAMEN

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Chenôte,
Le Président,

Jean ESMONIN

Pour la Caisse des Ecoles
de la Ville de Dijon,
Le Président délégué,

Georges MAGLICA

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Longvic,
La Présidente,

Claude DARCIAUX

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Quetigny,
Le Président,

Michel BACHELARD

Pour le Centre communal d'action sociale
de la Ville de Talant,
Le Président,

Gilbert MENUT

ANNEXES

FICHE ACTION 1
REUSSITE EDUCATIVE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Date de rédaction de fiche : **avril 2007**

Titre de l'action : **EVALUATION**

Date de démarrage de l'action :2007

Intitulé de l'action, du projet , de la démarche ou de la réalisation	- Construction d'un référentiel d'évaluation de résultats pouvant servir de base commune à l'ensemble des dispositifs de Réussite Educative de CHENOVE, DIJON, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT - Mise en oeuvre de l'évaluation
Structure porteuse de l'action	GRAND DIJON /communes
Descriptif sommaire de l'action	L'évaluation d'une action publique a pour but de dire si les moyens mis en oeuvre « permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés ». (Définition officielle de l'évaluation décret du 22 janvier 1990). Selon les questions qui seront révélées par les professionnels de terrain, choisir des critères pour caractériser les éléments d'une dimension ainsi que des indicateurs. Elaborer un protocole qui établit un lien entre les référents PRE, des critères et des indicateurs. - Le questionnement en amont : échange et réflexion sur les problématiques rencontrées - Les critères d'études (ex : efficacité de la démarche) - Les indicateurs à la fois quantitatifs (Circulaire du 14 février 2006 et les indicateurs locaux) et qualitatifs - Mettre en place une recherche-action avec suivi de cohorte en lien avec les chercheurs de l'UB
Partenaires	Les coordonnateurs de la Réussite Educative, Grand Dijon
Mode de concertation et de pilotage	Organisation de réunions Recueil de suggestions Le référentiel s'ajustera au fur et à mesure de la démarche
Référent(s) à contacter pour plus d'information	Les chefs de projet et coordonnateurs de la Réussite Educative Grand Dijon
Budget et/ou évaluation du coût de l'action	40 000 € - Collaboration possible avec l'IREDU de l'Université de Bourgogne ou un cabinet d'étude
Autres remarques et données	Grille d'évaluation en annexe

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme « réussite éducative »

Département :

Etat du :

Indicateurs			scolaire	éducatif	social	santé	culturel	sportif	Total
Projet de réussite éducative : Nombre d'enfants et d'adolescents concernés par le projet de réussite éducative (ensemble des actions) avec la répartition par âge, par sexe, et par niveau de scolarité (école maternelle, école élémentaire, collège...)	2-6 ans <i>(maternelle)</i>	G							
		F							
	6-11 ans <i>(élémentaire)</i>	G							
		F							
	11-16 ans <i>(collège)</i>	G							
		F							
Nombre d'enfants et adolescents identifiées (répartition par domaine de difficultés : santé, social, scolaire, éducatif, culturel...)	G								
	F								
Nombre d'enfants et d'adolescents effectivement pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de soutien (répartition par domaine de difficulté : santé, social, scolaire, éducatif...)	G								
	F								
Nombre de familles aidées dans le cadre du projet local de réussite éducative (répartition par domaine de difficulté : scolaire, éducatif, social, santé, culturel...)	G								
	F								
Internat(s) de réussite éducative : nombre d'enfants et d'adolescents pris en charge dans ce cadre et répartition des situations par domaine de difficulté (santé, social, scolaire, éducatif...)	6-11 ans	G							
		F							
	11-16 ans	G							
		F							
Evolution du nombre de situations de très grande difficulté scolaire dans les ZUS (retards supérieurs à 2 ans, interruptions prématurées de scolarité...)	6-11 ans	G							
		F							
	11-16 ans	G							
		F							

- Evolution des indicateurs de l'annexe 1 § 5 (Améliorer la réussite scolaire) de la loi du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine sur les territoires concernés par un projet ou un internat de réussite éducative.

2/ Evolution des indicateurs de l'annexe 1 §5 (améliorer la réussite éducative) de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine sur les territoires concernés par un projet ou un internat de réussite éducative.

a/ indicateurs nationaux de moyens dans les établissements en ZUS

- nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles,
- nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège,
- dotation totale horaire dans les collèges,
- proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège,
- proportion d'enseignants de moins de trente ans dans les écoles,
- proportion d'enseignants de moins de trente dans les collèges,
- nombre de classes d'enseignement général de lycées,
- nombre d'établissements d'enseignement supérieur

b/ indicateurs de résultats

- résultats aux évaluations nationales (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales),
- proportion d'élèves en retard au début du cycle 3,
- proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3,
- proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6e,
- taux d'accès de 6e en 3e,
- devenir des élèves en 3e en fin de seconde générale et technologique,
- devenir des élèves de 3e en fin de seconde professionnelle
- résultats au diplôme national du brevet des collèges,
- taux de réussite aux baccalauréats général, technologique et professionnel,
- proportion d'élèves boursiers reçus au brevet des collèges,
- proportion d'élèves boursiers reçus au baccalauréat.

Chaque fois que possible, on retiendra le taux d'évitement à l'entrée en 6e.

FICHE ACTION 2 - 1
REUSSITE EDUCATIVE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Date de rédaction de fiche : **avril 2007**

Titre de l'action : **FORMATION**

Date de démarrage de l'action :2007

Intitulé de l'action, du projet , de la démarche ou de la réalisation	Formations des acteurs et des équipes de Réussite Educative de CHENOVE, DIJON, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT concernant les notions de DEONTOLOGIE et de SECRET PROFESSIONNEL PARTAGE
Structure porteuse de l'action	Grand Dijon/communes
Descriptif sommaire de l'action	La protection du secret professionnel vise à garantir la confiance, indispensable au bon fonctionnement de certaines professions dont le rôle est jugé indispensable au bien commun d'une société. Organiser une (des) journée(s) de formation permettant un échange entre professionnels des différents champs sanitaire, social, éducatif, de la recherche...autour des notions de déontologie et de secret professionnel partagé.
Partenaires	Les élus / les coordonnateurs de la Réussite Educative, Conseil Général, Grand Dijon, Education Nationale, Enseignants d'Universités, juristes...
Mode de concertation et de pilotage	Organisation de réunions, tables rondes, cas pratiques... Recueil de suggestions
Référent(s) à contacter pour plus d'information	Les chefs de projet et coordonnateurs de la Réussite Educative; Grand Dijon
Budget et/ou évaluation du coût de l'action	A définir : - Collaboration avec des professeurs d'Université -Travailleurs des champs médico-sociaux - Des juristes (avocats ou juristes de collectivités) - organisation et lieu de réception
Autres remarques et données	

FICHE ACTION 2-2
REUSSITE EDUCATIVE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Date de rédaction de fiche : **avril 2007**

Titre de l'action : **FORMATION**

Date de démarrage de l'action :2007

Intitulé de l'action, du projet, de la démarche ou de la réalisation	Formations des acteurs et des équipes de Réussite Educative de CHENOVE, DIJON, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT concernant les notions de DECROCHAGE SCOLAIRE, Enfants en GRANDE DIFFICULTE
Structure porteuse de l'action	Grand Dijon / communes
Descriptif sommaire de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le partage entre les acteurs sur les notions de difficulté scolaire et de décrochage : qui sont ces enfants ? Où vont-ils ? Quelles structures les accueillent ? Les moyens mis en oeuvre ? - Créer du lien et apporter des connaissances communes du réseau - Moyen : temps de travail, session de formation à la demande des acteurs
Éléments d'observation	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés repérées de façon précoce annonciatrice de ruptures scolaires - Déficit de réponses socio-éducatives et/ou manque d'articulation des réponses proposées - Manque de partage inter-institutionnel
Partenaires	Les coordonnateurs de la Réussite Educative, Conseil Général; Grand Dijon, Education Nationale, enseignants, DRDJS, Prévention spécialisée, PJJ, psychologues, psychanalystes, missions locales, MJC, personnels de santé, associations...
Mode de concertation et de pilotage	Organisation de réunions, tables rondes, cas pratiques... Echanges sur les pratiques professionnelles
Référent(s) à contacter pour plus d'information	Les chefs de projet et coordonnateurs de la Réussite Educative ; Grand Dijon
Budget et/ou évaluation du coût de l'action	A définir à partir des 20 000 € annuels : <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec des professeurs d'Université (GLASMAN de l'Université de Savoie), Travailleurs des champs médico-sociaux, Enseignants de l'Education Nationale, des juristes (avocats ou juristes de collectivités) - organisation et lieu de réception
Autres remarques et données	

FICHE ACTION 2-3
REUSSITE EDUCATIVE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Date de rédaction de fiche : **avril 2007**

Titre de l'action : **FORMATION**

Date de démarrage de l'action :2007

Intitulé de l'action, du projet, de la démarche ou de la réalisation	Formations des acteurs et des équipes de Réussite Educative de CHENOVE, DIJON, LONGVIC, QUETIGNY, TALANT concernant les notions de REPERAGE des enfants, de recherche de l'ACCORD des parents et de SUIVI INDIVIDUEL
Structure porteuse de l'action	Grand Dijon / communes
Descriptif sommaire de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le partage entre les acteurs sur les notions de repérage, d'accord des parents et de suivi individualisé - Créer du lien et apporter des connaissances communes du réseau - Moyen : temps de travail, session de formation à la demande des acteurs
Éléments d'observation	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés dans l'utilisation d'un vocable commun pour les professionnels : repérage ? Signalement ? Identification ? Ciblage ? - Comment amener les parents à intégrer et être partie prenante d'un dispositif tel que le PRE ? - Le suivi individuel versus l'enfant dans le collectif ? Avantage et/ ou inconvénient ?
Partenaires	Les coordonnateurs de la Réussite Educative, Conseil Général, Grand Dijon, Education Nationale, enseignants, DRDJS, Prévention spécialisée, PJJ, psychologues, psychanalystes, missions locales, personnels de santé, associations...
Mode de concertation et de pilotage	Organisation de réunions, tables rondes, cas pratiques... Echanges sur les pratiques professionnelles
Référent(s) à contacter pour plus d'information	Les chefs de projet et coordonnateurs de la Réussite Educative ; Grand Dijon
Budget et/ou évaluation du coût de l'action	A définir à partir des 20 000 € annuels : <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec des professeurs d'Université - Travailleurs des champs médico-sociaux, enseignants - Organisation et lieu de réception
Autres remarques et données	

FICHE ACTION 3
REUSSITE EDUCATIVE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Date de rédaction de fiche : **avril 2007**

Titre de l'action : **COORDINATION**

Date de démarrage de l'action :2007

Intitulé de l'action, du projet, de la démarche ou de la réalisation	Coordination et mutualisation des actions de formations et d'évaluation à l'échelle de l'agglomération
Structure porteuse de l'action	Grand Dijon / communes
Descriptif sommaire de l'action	Au niveau de l'agglomération,, permettre : - l'échange d'expériences des coordonnateurs, de mutualisation, échanges et réflexions sur les différentes problématiques rencontrées... - le travail sur l'évaluation et de décider et de capitaliser des informations sous forme de document synthétique, élaboration d'outils communs d'analyse et d'évaluation, contacter les prestataires... - organisation de formation : à partir des demandes de formation, mettre en relation les intervenants autour d'un thème retenu - assurer l'interface avec les élus et les acteurs du PRE
Éléments d'observation	- Nécessité d'échanger sur l'avancement de la mise en oeuvre du PRE, sur des approches partagées, sur les freins à la réalisation - Temps d'information en invitant si nécessaire des personnes extérieures - Mutualisation des expériences et des actions entreprises - Travail sur l'évaluation et sur un document de synthèse
Partenaires	Grand Dijon / communes
Mode de concertation et de pilotage	Organisation de réunions, groupes de travail, bilans...
Référent(s) à contacter pour plus d'information	Les chefs de projet et coordonnateurs de la Réussite Educative ; Grand Dijon
Budget et/ou évaluation du coût de l'action	27 000 € annuels : Coût représenté par un pourcentage du poste du chargé de mission sur le Volet Education du CUCS et consacré à la mission de coordination du PRE
Autres remarques et données	